

Compte-rendu du Comité de Pilotage du Conseil des Associations

Jeudi 16 Décembre 2010, à 18H30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de ville

Membres présents du Conseil des associations : D'hier à Demain, Croq'Espace, Domaine du Charmois, Cercle d'escrime, Secours Catholique, Centre culturel des alevis, Scouts et guides de France, ARD, Réponse, ASEEV), Isabelle BERQUAND (Société Lorraine d'Astronomie), Fabrice SALZARD (Vivre dans la ville) et Abdel ZERRI (Alliance Sporting Club).

Référents de l'Atelier Site Web et annuaire: MJC Nomade et ASEEV

Représentants du CA au Comité de pilotage Ville-Bailleurs-Conseil des associations: JOC-JOF et Croq'espace

Bailleur(s) : Batigère

Elus : M. le Maire Stéphane HABLOT, M. BERNARD, M. CHEIKH, M. DONATI et M. PONCELET.

Service de la Ville : Service Vie Associative.

Excusé(e)s : Trans'cultures, Club Arlequin, MJC Lorraine, Adayi, Restos du cœur et Tricot Couture Service.

Remarque : Le très mauvais temps (tempête de neige) a conduit de nombreuses associations à annuler leur participation au dernier moment.

I. Introduction de M. le Maire

M. le Maire commence la réunion en rappelant les points positifs des activités du Conseil des associations : la procédure de demande de local, le local du conseil des associations, la création du site internet, les relations entre les citoyens et les associations, les outils de communication et enfin, le succès de la Fête des associations 2010. En effet, la fête des associations a permis de réunir un large public, d'attirer beaucoup d'associations et de créer une attractivité indéniable, donc une richesse culturelle et solidaire.

Il rappelle aussi que le choix de la date de la fête des associations pour 2011 ne doit pas perturber l'organisation des différents services et les kermesses des écoles. Il souhaite, pour les années suivantes, que cette date soit choisie en étroite collaboration avec les différents services concernés, pour une question d'organisation et de stratégie politique.

Il rajoute aussi que les subventions attribuées aux associations ont été votées en Conseil Municipal le 04 décembre 2010 et leur seront versées dans les temps.

Il termine en apportant une précision sur le Bénévolat qui est selon lui, caractérisé par deux éléments : d'une part, « les bénévoles n'attendent pas de rémunération mais ils sont animés par une seule conviction » et d'autre part, « les bénévoles sont des personnes discrètes qui ne se mettent pas en avant ».

M. DONATI intervient à son tour et souhaite rappeler quelques chiffres importants :

- 77 associations sont membres du CA,
- 53 associations inscrites sur le site Web,

Enfin, il confirme la date officielle de la fête des associations prévue pour le 26 juin 2011.

II. Présentation et bilan des Ateliers

Les différents référents des ateliers sont invités à présenter le bilan de leur atelier depuis la création du conseil des associations, qui sera suivi d'un débat ou d'un échange de questions-réponses. L'objectif est de savoir si les ateliers ayant atteint leurs objectifs doivent continuer et si d'autres peuvent être créés.

A. L'atelier Site Web

Les deux référents de cet atelier, ont présenté leur travail.

Sur les 200 associations connues du listing de la vie associative, 53 associations sont inscrites sur le site Web du conseil des associations. On constate une importante augmentation d'associations inscrites par rapport à septembre 2010 (seulement 30 inscrits). Il est important de savoir que si les associations ne renseignent pas les informations obligatoires (signalées par un astérisque), elles n'apparaîtront pas dans l'annuaire des associations. Pour ceux qui le souhaitent, une permanence est proposée par les MJC's Etoile et MJC Nomade, sur rendez-vous, tous les vendredis et samedis matins de 9h à 12h pour une aide technique.

Quelques chiffres sont à rappeler. Via l'outil statistique du site web, des indicateurs permettent de définir les orientations des utilisateurs. En moyenne, on constate 2500 clics par mois et sur un week-end, 200 clics. Les pages les plus visitées sont : l'annuaire, le conseil des associations, comment créer et dissoudre une association.

Les référents déclinent une nouvelle fois les avantages du site Web et ses panels de services :

- Outils d'information,
- Outils de communication,
- Outils de valorisation des associations et de ses activités.

L'objectif de cet atelier est d'arriver à créer un annuaire le plus complet possible des associations de la ville, de trouver des associations correspondantes aux activités recherchées et de créer des partenariats entre les associations. Ainsi, les référents encouragent les associations à s'inscrire sur le site web et à faire vivre ces informations en ligne.

Les réunions se tiennent une fois par mois pour discuter de la manière de:

- Inscrire un maximum d'associations
- Apporter des améliorations sur le site par la mise en place d'informations pratiques, par exemple en créant des liens : le site de la préfecture, celui des autres structures locales, des différents dispositifs qui tournent autour de la vie associative : le Bafa, la charte éthique, les dossiers de la jeunesse et du sport etc.
- Diffuser et présenter le site pour une meilleure information des associations.

Cependant, les membres de l'atelier souhaitent qu'un webmaster gère le site de manière permanente. Une maîtrise de l'outil est nécessaire, des mises à jour doivent être faites régulièrement et des informations doivent être apportées donc le site demande une certaine formation à ne pas négliger.

M. DONATI intervient sur la censure de la vidéo de la Fête des associations 2010, réalisée par la MJC Lorraine. M. le Maire explique que ce retrait unilatéral ne doit pas se reproduire mais un travail collectif doit se faire entre les différents partenaires. Avec l'autorisation de M. le Maire, cette vidéo sera remise en ligne très prochainement car elle ne remet pas en cause l'image de la ville, ni de la fête des associations.

M. PONCELET intervient sur deux points :

- Sur l'amélioration technique du site, « il est important de s'adresser au prestataire du site qui est compétent dans son domaine, des ressources locales sont à solliciter et il faut apporter des évolutions au site selon les besoins ».

-
- La mise en oeuvre d'un comité éditorial fonctionnel permet de créer des échanges entre la ville et le CA car une responsabilité juridique incombe au Maire. Ainsi, la diffusion de certaines informations demande la validation du cabinet du Maire et du comité d'éditorial.

En définitif, l'atelier site web devient d'office le comité éditorial en étroite collaboration avec le cabinet du Maire sur la diffusion de nouvelles informations. A savoir que chaque association est responsable des informations en ligne.

B. L'atelier Animation à la vie associative

En l'absence des référents de l'atelier, MJC Nomade présente cet atelier.

L'atelier animation se réunit deux fois par mois au local du conseil des associations pour organiser l'édition 2011 de la fête des associations. Par ailleurs, c'est un atelier qui récolte beaucoup de succès par son dynamisme et par les membres qui le compose.

Le choix de la date est la volonté des associations qui souhaitent renouveler cette manifestation, rendez-vous annuel, le dernier dimanche du mois de juin.

La nouveauté pour 2011 est l'autorisation, par les membres, de la vente d'objet dans les stands sous certaines conditions, avec la mise en place d'un comité d'éthique pour gérer les ventes. Parallèlement, le règlement intérieur sera révisé.

Il termine en rappelant les objectifs fixés pour la fête tels que : promouvoir les associations et la Ville, faire la fête, présenter les nouvelles associations, attirer les habitants, rendre la fête conviviale etc. Enfin, la fête des associations est le résultat d'un projet commun entre les associations et la Ville. Sans oublier la participation des différents services (communication et techniques) qui sont sollicités pour chaque édition. Les associations attendent avec impatience le jour J.

C. L'atelier Formation

M. CHEIKH présente, en l'absence des référents, l'atelier formation.

L'objectif de cet atelier est de permettre à des bénévoles de bénéficier d'une formation dans le cadre de leur activité associative. En 2010, quelques formations ont eu lieu avec un taux de participation satisfaisant. Cependant, le nombre d'inscrits et de participants n'étant pas suffisants, l'atelier n'a pas pu continuer. Pourtant, une réelle demande est constatée de la part des associations à travers la rédaction des courriers et des assemblées générales organisées.

De ce fait, les élus souhaitent renouveler les sessions de formation au bénéfice des associations. Donc, un nouveau référent a été nommé avec lequel un travail de recherche sera mené. Les formations peuvent être assurées par les associations ou des organismes partenaires. Enfin, une première réunion sera organisée début février pour mettre en place ce plan de formation et les associations seront invitées à y participer.

III. Le comité de pilotage Ville-Bailleurs-Conseil des associations

Les deux référents présentent le comité de pilotage en rappelant sa composition et son rôle. Il est composé des bailleurs (MMH et Batigère), des élus et deux représentants associatifs. Ce comité recense et gère les salles sociales, propose des rénovations, organise des visites et vérifie le respect des conditions de sécurité.

Les évolutions positives sont les suivantes : la construction d'une nouvelle convention pour une égalité de traitement entre les associations, la mutualisation des salles sociales qui permet à deux associations de partager un local suivant les conditions souhaitées. Pour cela, une charte de mutualisation a été mise en place que les associations peuvent personnaliser en fonction de leurs besoins et de leurs activités.

Le bilan est positif à travers la satisfaction de l'aboutissement de la gestion, la rénovation des salles sociales et l'égalité de traitement dans l'énergie. Dorénavant, les charges locatives sont prises en charge par la ville sauf la facture d'électricité. Toutefois, les associations qui sont équipées en chauffage électrique, seront remboursées, sur présentation de leur facture et selon un quota. C'est une manière de responsabiliser et de faire participer les associations dans leur consommation d'énergie.

Croq'espace rappelle l'usage des salles sociales à destination des associations pour faire rencontrer les associations et les habitants et enfin créer une vie associative autour de ces quartiers. Par ailleurs, la question de la transformation d'usage a été soulevée. En effet, certaines associations payent un certain loyer avec des charges conséquentes pour être au service de la population.

JOC-JOF remercie les bailleurs pour leur investissement dans la signature de la convention, ce qui n'était pas le cas avant et dans la rénovation des salles sociales.

Batigère rappelle que depuis la signature de la convention au 1er Janvier 2006 avec la Ville et a dépensé plus de 150 000€ dans les travaux à destination des salles sociales.

M.CHEIKH présente à son tour le dispositif d'Atelier territorial d'insertion. Ce projet a pour objectif de faire appel à d'autres structures pour financer la rénovation des salles sociales et en retour permettre à des jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle ou d'une formation sur les différents corps de métiers du BTP. Il sera piloté par le service vie associative en partenariat avec le service Cohésion Sociale. Par ailleurs, 37 salles sociales ont été visitées pour recenser les travaux à réaliser puis une étude plus approfondie sera proposée par le Bureau d'étude sur le coût représentatif des rénovations (coût de la main d'œuvre et du matériel). Ensuite, ce projet sera présenté aux différents partenaires pour sa validation et son financement.

Il a été précisé les différentes étapes pour la mise en place de ce dispositif, du rôle des associations sur l'encadrement des jeunes en formation et des travaux. Dans un premier temps, il s'agit effectivement de repérer le nombre de salles sociales à rénover, le temps de travail que les travaux représentent (en équivalent temps plein), le nombre de personnes qui pourraient bénéficier de l'atelier et les tâches qui leurs seraient confiées. La deuxième étape consiste à rechercher une structure porteuse de l'action (organisme de formation en capacité d'encadrer les bénéficiaires sur l'accompagnement technique, social et professionnel du projet) par le biais d'un appel à projet. Parallèlement, des rencontres avec les partenaires financiers éventuels seront menées (Ville de Vandoeuvre, Etat, Conseil Régional, Communauté urbaine, Fond Social Européen etc.) A l'issue de ces différentes étapes et après accord des partenaires, le dossier sera soumis au Conseil Régional en commission pour Mars 2011, qui déterminera son engagement financier et ne pourra démarrer qu'après validation de ce dernier, en septembre 2011.

JOC-JOF rappelle que les travaux seront répartis par domaine de compétence des services et des bailleurs. Il soutient ce projet tant sur l'aspect du financement de ces rénovations, de son rôle social, et d'une insertion professionnelle.

M.PONCELET complète ce point sur l'aspect de multiplier les intervenants locaux, les projets aux services des associations, des habitants, des jeunes en insertion qui entrent dans le sens de la politique de la Ville.

IV. Le local du Conseil des associations

M. CHEIKH présente à son tour le local du Conseil des Associations, situé au Parc des sports de Vandoeuvre Nations. Il sera meublé et équipé prochainement. Il suggère de faire vivre le local et propose des permanences de ½ journée qui seront assurés par le personnel de la mairie à destination des associations. C'est aussi un local de réunion, de point d'information pour les associations et également pour les habitants.

C'est un espace qui sera inauguré par la suite avec les activités menées.

Une réunion sera programmée pour réfléchir sur la question de la mutualisation du local entre les associations.

V. Conclusion de la réunion

MJC Nomade propose d'organiser un comité de coordination entre les différents ateliers. Il souhaite renforcer les liens entre les référents des ateliers et les élus concernés sur la gestion du conseil des associations.

La réunion se termine par un bilan positif et des points d'amélioration :

- La dynamique des ateliers : une évolution positive pour accueillir de nouveaux adhérents,
- Un travail productif tel que la nouvelle convention, le site web et le local du CA.
- Le travail de partenariat tel que la Fête des associations,
- Et la rencontre de plusieurs associations qui se traduit par un enrichissement mutuel et le résultat d'une réflexion collective.

M. DONATI termine la réunion en rappelant le rôle du conseil des associations et sa valeur démocratique à travers les différents ateliers. C'est une instance juridique et légale émanant d'une structure municipale. Son rôle est purement démocratique car elle permet aux associations de faire émerger des besoins collectifs.

Les objectifs pour l'année 2011 sont les suivants :

- Relancer les deux ateliers : la formation et le local du CA,
- Créer plus de collectif entre les associations,
- Améliorer la communication entre les associations
- Mutualiser les énergies.

La réunion se termine avec un pot d'amitié.